

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021 – DPAT / T-059**

portant réglementation de la circulation routière

VOIE	<b>R.D. 31 Bis</b>
P.R.	<b>PR 0 + 000 au PR 4 + 000</b>
COMMUNES	<b>GROSBLIEDERSTROFF</b>
NATURE DES TRAVAUX	<b>Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage+ enrobés) sur la RD (sens +) sens Sarreguemines &gt; Forbach</b>
DATES	• Du jeudi 15 juillet au vendredi 23 juillet 2021
SYSTEME D'EXPLOITATION	<p>→ Phase 1 du 15 au 16 juillet, les travaux seront réalisés sous coupure de la circulation sur la RD31bis (sens +) avec mise en place d'une déviation.</p> <p>→ Phase 2 du 19 au 23 juillet, les travaux seront réalisés sous coupure de la circulation sur la RD31bis (sens +) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Basculement de la circulation routière du sens (+) sur la voie rapide du sens (-) (schémas 122a – 122b)</li> <li>- Limitation de vitesses à 90 km/h, 70 km/h</li> <li>- Dépassement interdit</li> <li>- Les véhicules circuleront en bidirectionnel sur des voies matérialisées par balises type K5a</li> </ul>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La signalisation de chantier et de coupure à la charge de l'entreprise LINGENHELD</li> <li>- Sous contrôle du Département - UTT de SARREGUEMINES-BITCHE</li> <li>• La Signalisation de coupure, de déviation et de basculement sera à la charge du Département - UTT de SARREGUEMINES-BITCHE</li> </ul>

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

.../...

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

**Mode d'exploitation :**

**Phase 1 du 15 juillet au 16 juillet 2021 :**

- Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière sur la RD31Bis (sens +) sens Sarreguemines > Forbach. Une déviation sera mise en place comme suit :

En venant de SARREGUEMINES > RN61 > GROSBLIEDERSTROFF > RD31 > LIXING-LES-ROUHLING > RD31 > échangeur de Bousbach > RD31Bis > direction FORBACH.

- La circulation routière sur la RD31Bis sens (-) n'est pas impactée.

**Phase 2 du 19 juillet au 23 juillet 2021 :**

- Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière sur la RD31Bis (sens +) sens Sarreguemines > Forbach.

La circulation routière de la RD31Bis (sens +) sera basculée sur la voie rapide de la RD31 Bis (sens -) sens Forbach > Sarreguemines, entre le PR 0+500 et le PR 4+300.

- Les véhicules circuleront en bidirectionnel sur des voies matérialisées par balises type K5a.

**Article 2** : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise LINGENHELD à Dabo ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de GROSBLIEDERSTROFF, LIXING LES ROUHLING, pour information.

METZ, le 06 / 07 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT